

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 01 JUILLET 2019

Date de convocation : 24.06.2019
Date d'affichage : 24.06.2019
Conseillers en exercice : 11 Conseillers présents : 09 Conseillers votants : 10

Le premier juillet deux mil dix-neuf, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune d'AVENAY, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis LECHEVALIER, Maire.

Etaient présents : Mrs et Mmes LECHEVALIER Jean-Louis, PARIS Françoise, BILLARD Pascal, LEBOUCHER Patrick, PUPIN Denis, HARDY Thierry, REGNAULT Jacky, LECOCQ Bernard, POULAIN Fabienne.

Absents excusés ayant donné pouvoir : CLEMENT Séverine ayant donné pouvoir à Pascal BILLARD

Absent : HALIX Sébastien

Madame Fabienne POULAIN a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2019

1° : RECOMPOSITION DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES E.P.C.I. :

Les dispositions du VII de l'article L 5211-6-1 du C.G.C.T. énonce que le nombre de sièges constituant l'organe délibérant doit être constaté par arrêté préfectoral au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Les modalités sont détaillées dans la circulaire du 27 février 2019 (NOR :TERB1933158C), selon lesquelles les communes peuvent déterminer le nombre et la répartition des conseillers communautaires de leur EPCI. :

- soit la répartition de droit commun, fondée sur la part en population de chacune des communes,
- soit les communes ont la possibilité de rechercher un accord local de répartition des sièges permettant une augmentation de 25 % des sièges, et répondant aux exigences fixées par la loi. Cet accord local doit être approuvé par les communes membres à la majorité qualifiée constituée par l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci, et doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse.

Monsieur le Maire rapporte les débats d'une réunion communautaire à ce sujet et informe des conditions de répartitions possibles sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon lors du renouvellement du conseil communautaire :

- Soit répartition de droit commun : il y aurait 39 délégués communautaires
- Soit répartition selon un accord local : 44 conseillers communautaires : les communes de Vieux, Maltot, Amaye-sur-Orne, Baron-sur-Odon et Grainville-sur-Odon auraient 2 délégués par commune, au lieu d'un seul actuellement

Après cet exposé, et délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité de ses membres présents et représentés



RÉGION
NORMANDIE

COMMUNE D'AVENAY

Mairie

Rue de la Mairie

14210 AVENAY

pour la répartition de droit commun, lors du renouvellement du conseil communautaire.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2° : RENOUVELLEMENT CONTRAT PHOTOCOPIEURS : RICOH :

Monsieur le Maire informe de la proposition RICOH pour un renouvellement de contrat des photocopieurs.

Il est proposé un renouvellement de contrat pour 5 ans avec un coût de location mensuelle et à la page moins élevé que le précédent contrat, représenté comme suit :

Montant HT	Loyer mensuel	Coût à la page NB	Coût à la page Couleur	Maintenance mensuelle
Situation actuelle :	476.00	0.004709	0.046	172.54
Solution proposée :	440.00	0.0037	0.035	132.16

Après cet exposé, et délibéré, le Conseil Municipal vote, et accepte les nouvelles propositions RICOH et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3° INFORMATION SUR LE PERSONNEL :

Monsieur le Maire fait part de la démission de Madame Stéphanie MACKIEWICZ du poste d'Adjoint Technique à compter du 30 juin 2019. Elle est remplacée par Madame Nathalie PICANT, en contrat CDD jusqu'au 31 juillet 2019.

Monsieur le Maire fait part également du départ de Madame Isabelle DALMASSIE du poste de secrétaire de mairie, à compter du 1^{er} octobre 2019, faisant suite à une demande de mutation.

QUESTIONS DIVERSES :

Démission d'un conseiller municipal : Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Anthony DUPONT l'informant de sa demande de démission du conseil municipal à compter du 03 juin 2019, date à laquelle Monsieur le Maire a reçu son courrier. Sa démission est relative à une mutation professionnelle.

RGPD : Monsieur le Maire présente un projet de convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique 14 pour la mise en œuvre d'un Règlement pour la Protection des Données. Un référent du CDG se propose d'établir un audit pour connaître les traitements effectués par la commune afin d'établir un rapport avec différentes préconisations à mettre en place. Le CDG 14 serait le délégué RGPD, garant de la bonne tenue et de la mise en conformité des procédures de documentation, du suivi et des rapports avec la CNIL.

Cet audit demande deux jours de travail à 200 €uros la journée.

Le Conseil Municipal ne prend pas de décision à ce jour et souhaite avoir plus d'informations. Il demandera un avis aux autres communes sur leur prise de décision en la matière.

Lecture courrier Madame le Maire de VIEUX : Ce courrier fait part de l'installation de deux antennes relais pour les opérateurs FREE et ORANGE non loin de la Coopérative de Creully, sur la commune de VIEUX. Il informe du refus de Madame le Maire de VIEUX de laisser s'installer ses deux antennes en l'état, alors qu'une seule aurait été plus judicieuse, mais aucun recours légal possible pour Madame le Maire. Elle informe aussi de son regret pour la gêne visuelle occasionnée à la suite de ces installations.

Conseil d'Ecole : Monsieur le Maire informe : prévision effectif 2019-2020 : 85 élèves



REGION
NORMANDIE

COMMUNE D'AVENAY

Mairie

Rue de la Mairie

14210 AVENAY

Quelques travaux sont programmés : refaire peinture des marelles, une fresque à réaliser, marquage accessibilité sur les poteaux.

Travaux numérique école : Programmés semaine 31.

Pascal BILLARD dit que le passage-piétons créé dans la rue de l'Ecole n'est pas bien situé. Travaux à revoir avec la commission voirie pour la signalisation aux abords de l'école.

Commission bâtiments : RDV le mercredi 10 juillet 2019 à 18h30

Thierry HARDY informe qu'un arbre pousse sur le toit de la salle des fêtes. (sur la partie plate). Le faire enlever avant l'hiver.

Cote 112 : prévoir 50 chaises pour la cérémonie du 7 juillet.

La séance est levée à 21 heures 15

Prochain CM : 02 septembre 2019 à 19h30

